



Encadrez et formez des professionnels du rugby à XV !

Le diplôme du DEJEPS vise à former des techniciens «expert de leur pratique», ayant les compétences pour encadrer des publics sur des tâches d'initiation, de perfectionnement sportif, d'entraînement, et de formation de cadres.

Cette qualification vise également à développer des compétences « d'agent de développement » du rugby à XV dans les territoires. Les connaissances relatives aux milieux et aux différentes pratiques doivent lui permettre d'être capable de développer des projets que ce soit dans une structure associative ou privée ou auprès d'une collectivité territoriale.

Le métier

Le titulaire du DEJEPS mention rugby à XV exerce des missions d'entraînement ou de coordonnateur technique. Le DEJEPS mention rugby à XV confère à son titulaire les compétences pour :

- concevoir des programmes de perfectionnement en rugby à XV
- coordonner la mise en œuvre d'un projet de perfectionnement en rugby à XV
- conduire une démarche de perfectionnement en rugby à XV
- conduire des actions de formation de cadres de rugby à XV.

Ce diplôme est exigé par la FFR pour entraîner le Haut Niveau Amateur (Fédérale 1, Espoirs, Reichel A, Crabos et 1ère division Féminines)

Le cursus de formation

4 Unités de Compétence :

- UC1 : concevoir des programmes de perfectionnement en rugby à XV
- UC2 : coordonner la mise en œuvre d'un projet de perfectionnement en rugby à XV
- UC de la mention Rugby à XV
- UC3 : conduire une démarche de perfectionnement en rugby à XV
- UC4 : encadrer le rugby à XV en sécurité

Certification délivrée par le Ministère chargé des sports. Diplôme professionnel de niveau III

Lieux d'exercice

Les activités s'exercent notamment dans le cadre de structures sportives affiliées à la Fédération Française de rugby à XV ou de Comités Territoriaux ou Départementaux.



Modalités pratiques

Nombre de places : 20

Formation organisée sur 12 mois en ALTERNANCE entre les centres de formation (Service de formation de Voiron et la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Rugby) et la structure d'accueil (club, comité).

Conditions d'accès à la formation Cette session est mise en place en collaboration avec la ligue Dauphiné-Savoie de Hand-Ball pour les 2 Unités Capitalisables transversales.

✓ Préalables

- être âgé de 18 ans le jour de la validation des exigences préalables de la mise en situation pédagogique
- être titulaire de l'AFPS ou de la PSC1 ou d'un titre équivalent.
- satisfaire aux exigences préalables à l'entrée en formation, c'est-à-dire
- attester d'une pratique minimum de trois saisons sportives au sein d'une équipe de rugby à XV évoluant en compétition
- justifier d'une expérience d'encadrement d'une équipe (école de rugby, jeune ou senior) en rugby à XV (y compris à effectif réduit) pendant au moins une saison sportive

Sont dispensées d'attester d'une expérience d'encadrement d'équipe les personnes titulaires:

- du Brevet Fédéral « Ecole de rugby »

Sont dispensées de l'ensemble des exigences préalables les personnes titulaires:

- du Brevet Fédéral « Entraîneur » ou « Entraîneur de Jeunes »
- du BPJEPS Sports Collectifs, mention rugby à XV
- du BEES 1er degré rugby à XV
- du CQP « Technicien Sportif de rugby à XV »

✓ Épreuve de sélection:

Pour entrer en formation, le candidat doit effectuer un test d'exigences préalables (TEP) :

- épreuve écrite (1h30)
- épreuve d'entretien de motivation (20')

✓ Calendrier :

Test TEP : 28 mai 2020

Positionnement : 30 juin au 02 juillet 2020

Début de formation : 30 juin 2020

Fin de formation : 30 juin 2021

Formation : 700 h. / Stage en structure professionnelle : 500 h.

✓ Contact

Informations, inscriptions :

Déborah Best : deborah.best@creps-rhonealpes.sports.gouv.fr

04 76 35 67 84

Coordonnateur de la formation :

Gilles Moyne : gilles.moyne@creps-rhonealpes.sports.gouv.fr

06 62 99 19 86

Coordonnateur Rugby :

Lilian ROSTAING : lilian.rostaing@ligueaura-ffr.fr

06 07 46 48 70



✓ Coût de la formation

Frais de formation et de tutorat
7 840 €

Frais de dossier
30€

✓ Financement

En fonction des formations et des statuts de chaque candidat, le coût de la formation peut être pris en charge. Toutes les informations utiles auprès du responsable administratif de la formation et sur le site du creps, rubrique financement.

✓ Apprentissage

Cette formation peut être suivie dans le cadre de l'apprentissage.

✓ Parcoursup

Formation visible sur la plateforme, rubrique "métier du sport"

